

VOTRE ENFANT EST-IL DIFFÉRENT DE CEUX ENVOYÉS DANS UN CPE ?

Tout comme un CPE, une garderie privée subventionnée accueille en moyenne entre 40 et 80 enfants, âgés entre 0 et 5 ans, dans un environnement chaleureux, sécuritaire et stimulant, où le personnel éducateur qualifié applique un programme éducatif centré sur le jeu et visant le développement global des tout-petits.

Pourtant, votre enfant en garderie privée subventionnée ne bénéficie pas du même financement que celui en CPE.

Cet écart de financement jumelé à des avantages fiscaux supplémentaires, notamment les exemptions de taxes ainsi que le remboursement de la moitié de la TVQ et de la TPS, représentent un manque à gagner d'environ 200 000 \$ pour une garderie privée subventionnée de 80 places, dont 10 poupons.

Le sous-financement chronique nous fait très mal, il limite notre marge de manœuvre. Nous craignons qu'il ait un effet néfaste sur notre offre de services et nous refusons d'en compromettre la qualité.

Vos enfants ne sont pas des citoyens de deuxième ordre, notre personnel éducateur non plus ! Nous n'acceptons pas cette discrimination de la part d'un gouvernement qui doit être juste et équitable envers tous les citoyens. Qu'attend Jean Charest pour éliminer ces différences nuisibles et arbitraires ?

Pour septembre 2011, les garderies privées subventionnées sont tenues, comme les CPE, d'avoir deux éducateurs/trices qualifiés sur trois. **C'est déjà fait ! Il n'y a donc plus aucune raison justifiant le sous-financement des garderies privées.**

Pourquoi le gouvernement du Québec a-t-il adopté une politique sur l'équité salariale entre les femmes et les hommes, alors qu'il met en place **un système inéquitable** pour le personnel d'un même réseau ?

Association des garderies privées du Québec

5115, avenue Trans Island, bureau 230

Montréal, Québec H3W 2Z9

Tél. : 514 485-2221 ou 1 888 655-6060

SOUS-FINANCEMENT DES GARDERIES PRIVÉES



**POURQUOI LE GOUVERNEMENT
FAIT-IL DE LA DISCRIMINATION
AVEC VOTRE ENFANT ?**





Une garderie privée subventionnée reçoit :

- **6,90 \$ de moins** par jour qu'un CPE pour les services directs à un poupon de moins de 18 mois.



Un CPE reçoit :

- **6,90 \$ de plus** par jour qu'une garderie privée subventionnée pour les services directs à un poupon de moins de 18 mois.



Une garderie privée subventionnée reçoit :

- **3,30 \$ de moins** par jour qu'un CPE pour les services directs à un enfant de plus de 18 mois.



Un CPE reçoit :

- **3,30 \$ de plus** par jour qu'une garderie privée subventionnée pour les services directs à un enfant de plus de 18 mois.

SERVICES OFFERTS	EN CPE	EN GARDERIE PRIVÉE
• 10 heures de garde sur 11 heures de services par jour	✓	✓
• Collation santé le matin et l'après-midi	✓	✓
• Programme éducatif de qualité	✓	✓
• Repas santé le midi	✓	✓
• Environnement sécuritaire et stimulant	✓	✓
• Personnel qualifié et dévoué aux enfants	✓	✓